



Union Patriotique

DU RHONE



BULLETIN OFFICIEL PARAISSANT LE 1^{er} DE CHAQUE MOIS

et envoyé gratuitement à tous les membres donateurs, souscripteurs et associés

DRESSER LA CORRESPONDANCE

au Siège social :

5, place de la Miséricorde, Lyon

Abonnement facultatif : 2 francs

Français ! rien que Français !

V. DE LAPRADE.

LES ADHESIONS ET ABONNEMENTS

sont également reçus

5, place de la Miséricorde, Lyon

Le mardi de chaque semaine
de 7 à 9 h. du soir

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 MARS 1893

A 4 heures et demie, au Cirque Rancy.

APPEL AUX ADHÉRENTS

L'Union patriotique du Rhône donnera son Assemblée générale annuelle le dimanche 12 mars prochain, à 4 heures et demie du soir, au cirque Rancy, avec le concours de la musique du 157^e de ligne, et sous la présidence de M. Brunot, président d'honneur.

Comme de coutume, toutes les Sociétés de gymnastique de Lyon, sans exception, viendront participer à l'éclat de cette grande réunion par une solennité gymnique organisée en commun; elles préluderont ainsi, dans la fraternité et la discipline, à la préparation de la XX^e fête fédérale, qu'elles célébreront en 1894, sous l'égide de l'Union des Sociétés de gymnastique de France, à l'occasion de l'Exposition nationale et coloniale de Lyon.

Cette année, l'Union patriotique a dirigé ses efforts sur d'autres parties de son programme, notamment vers l'encouragement du sentiment patriotique dans l'art et la poésie, par des Concours spéciaux où elle a été heureuse de rencontrer l'appui de la Société Lyonnaise des Beaux Arts et de l'Association Alsacienne-Lorraine.

L'appel le plus pressant est adressé aux nombreux adhérents à notre œuvre. Leur présence, à l'Assemblée du 12 mars, sera un témoignage précieux pour les administrateurs, de même qu'elle apportera un puissant contingent de force à l'idée de Patrie dont notre Association veut être le champion résolu, en élevant, sans jamais faiblir, le drapeau national, symbole d'unité et de concorde.

AUX SOCIÉTÉS ADHÉRENTES

Les Sociétés adhérentes et leurs membres sont tout particulièrement invités à assister à l'Assemblée générale du 12 mars 1893.

Une place spéciale sera réservée aux membres honoraires de ces Sociétés, sur la présentation de leur carte ou de leur insigne.

Toutefois, chacune des Sociétés adhérentes devra désigner, à l'avance, un délégué appelé à représenter officiellement la Société et à prendre part, en son nom, aux votes à émettre. (Approbation des comptes rendus, révision de l'art. 13 des statuts et renouvellement du tiers sortant du Comité).

Ces délégués sont priés de décliner leur qualité aux commissaires de service à leur arrivée à l'Assemblée

générale, afin de pouvoir être réunis aux adhérents personnels.

CONVOCATION SPÉCIALE

Réunion des dix-neuf Sociétés de gymnastique et d'instruction militaire, place des Terreaux, à midi 15, départ à midi et demi précis pour se rendre au cirque Rancy.

ORDRE DU DÉFILÉ

- I. — *Touristes Lyonnais* (fanfare et société); *Volontaires Croix-Roussiens*; *Vigilante fraternelle*; *Vaillante*.
- II. — *Avant-garde et Étendard* (fanfares et sociétés); *Union Lyonnaise*; *Sentinelle*; *Martiale*; *Patriote*.
- III. — Fanfare du 1^{er} arrondissement; Délégation de l'Association générale des Etudiants des Facultés de l'Etat, avec leur drapeau.
- IV. — *Eclaireurs de l'Est* (fanfare et société); *Lyonnaise*; *Jeune France*; *Enfants du Rhône*; *Eclair*.
- V. — Fanfares de trompettes (*Française*, *Eclair*, *Vaillante et Espérance*); *Française*; *Espérance*; *Excursionnistes*; *Avenir*; *Alsace-Lorraine*.

ITINÉRAIRE

Place des Terreaux, rue de l'Hôtel-de-Ville, rue Grenette, rue de la République, rue de la Barre, pont de la Guillotière, place du Pont, rue Moncey, cirque Rancy.

SERVICE D'ORDRE

Commissaires des Sociétés de gymnastique (devant prendre place avec les sociétaires non travailleurs) : MM.

Volontaires Croix-Roussiens (Buisson); *Excursionnistes* (Morel); *Patriote* (Mazoyer); *Eclaireurs de l'Est* (Maintigneux); *Vigilante* (Granjon); *Avenir* (Alex); *Union Lyonnaise* (Vial); *Vaillante* (Veyet); *Touristes Lyonnais* (Devaux); *Martiale* (Curtelet); *Enfants du Rhône* (Villon); *Avant-Garde* (Dubreuil); *Jeune France* (Legaland); *Alsace-Lorraine* (Delorme); *Eclair* (Rivoire); *Sentinelle* (Villard); *Française* (Manthiaux); *Lyonnaise* (Dussardier fils).

PROGRAMME DE L'ASSEMBLÉE

- 1^o Fête gymnique;
- 2^o Compte rendu financier, par M. Tricaud, trésorier;
- 3^o Compte rendu moral, par M. Sanaoze, président;
- 4^o Discours de M. Brunot, président d'honneur;
- 5^o Election de dix membres du Comité et vote sur la révision de l'article 13 des statuts.
- 6^o Poésie, de M. Camille Roy.
- 7^o Salut aux drapeaux et Hymne national.

FÊTE GYMNIQUE

Moniteur général : M. Mercier, de la *Française*.
Moniteurs-adjoints : MM. Lepin, de la *Patriote* et Bédou,
de la *Jeune France*.

PREMIÈRE PARTIE

- I. — Ensemble à mains libres (pupilles) : *Volontaires Croix-Roussiens* ;
- II. — Ensemble d'escrime : *Excursionnistes* ;
- III. — Boxe et chausson (pupilles) : *Patriote* ;
- IV. — Escrime à la baïonnette : *Eclaireurs de l'Est* ;
- V. — Ensemble à mains libres : *Vigilante* ;
- VI. — Pyramides (pupilles) : *Avenir* ;
- VII. — Boxe : *Union Lyonnaise* ;
- VIII. — Pyramides : *Vaillante* ;
- IX. — Mouvements avec rotation des poignets : *Touristes Lyonnais*.

Fantaisie par la *Musique du 157^e de ligne*.

DEUXIÈME PARTIE

- I. — Pyramides : *Martiale* ;
- II. — Ensemble avec barres : *Enfants du Rhône* ;
- III. — Pyramides : *Avant-Garde* ;
- IV. — Ensemble avec massues : *Jeune France* ;
- V. — Pyramides : *Alsace-Lorraine* ;
- VI. — Ensemble de bâton : *Eclair* ;
- VII. — Cheval avec arçons (simultané) : *Sentinelle* ;
- VIII. — Ensemble à mains libres : *Française* ;
- IX. — Pyramides aux échelles : *Lyonnaise*.

NOTA. — Chaque Société ne pourra dépasser cinq minutes pour l'exécution de son exercice qui ne devra, en aucun cas, être recommencé.

COURS DE MONITEURS (2^e ANNÉE)

Directeur : M. Honoré, professeur de gymnastique. Instructeurs : MM. Lambrechts, des *Touristes Lyonnais*, et Maufroy, des *Eclaireurs de l'Est*.

CONCOURS DE FIN D'ANNÉE

(11 décembre 1892).

Jurés : MM. le docteur Chambard-Hénon, lieutenant Lecterc, du 99^e de ligne ; MM. Rouciff, Jaquet et Clermont fils.

Lauréats : MM. 1, Treille, 171,5 ; 2, Le Savre, 163,75 ; 3 (*ex æquo*) Blanc, Klinsbockel, 159,25 ; 4, Dhorté, 151 ; 5, Bonneton, 146,5 ; 6, Pallut, 141 ; 7, (*ex æquo*) Chapron, Meunier, 139,5 ; 8, Panisset, 137,75 ; 9, Gouéry, 135,75.

RÉCEPTION

A l'issue de l'assemblée générale, MM. les présidents et moniteurs généraux des dix-neuf Sociétés de gymnastique et d'instruction militaire de Lyon, organisatrices de la fête gymnique, sont invités à une réception qui leur est offerte par l'*Union patriotique du Rhône*, au café Bution, 1, place de l'Hôpital.

MM. les présidents de toutes les Sociétés adhérentes ainsi que les délégués de l'extérieur sont priés de vouloir bien accepter également cette invitation amicale.

BANQUET

A sept heures du soir, banquet chez Monnier, Chanavat, successeur, 31, place Bellecour, prix : 5 francs.

Se faire inscrire au siège de l'*Union patriotique du Rhône*, 5, place de la Miséricorde.

Dernier délai d'inscription : Vendredi 10 mars.

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU COMITÉ

Réunion mensuelle du 21 février.

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. Sanaoze, président.

CONDOLÉANCES

Après l'adoption du dernier procès-verbal, M. le président se fait l'interprète du Comité et exprime à MM.

Gourju et Privat les condoléances bien affectueuses de tous leurs collègues pour le deuil cruel qui vient de les éprouver.

VŒU A LA MUNICIPALITÉ

M. Sanaoze, président, annonce au Comité qu'il a eu l'honneur de présenter à M. le Maire de Lyon, le 17 février, en audience particulière, les délégations des quatre Sociétés qui ont émis le vœu de voir le nom du Commandant Faurax donné à l'une des rues de notre ville.

La question sera prochainement soumise aux délibérations du Conseil municipal.

CORRESPONDANCE

Le secrétaire général donne lecture de la correspondance.

M. Gourju remercie le Comité pour les marques de sympathie profonde qu'il en a reçues, pour la seconde fois, dans des circonstances douloureuses.

M. le Maire de Lyon, par lettre du 15 février, accorde deux médailles en argent pour être remises en son nom aux lauréats du Cours de moniteurs.

M. le Général commandant la Place a désigné la musique du 157^e régiment pour jouer à l'Assemblée générale du 12 mars prochain.

M. le Recteur de l'Académie de Lyon autorise l'Ecole Normale d'Instituteurs à accepter les prix qui seront décernés annuellement par l'*Union patriotique* aux cinq premiers élèves-maitres obtenant le brevet de gymnastique aux examens du mois de juillet.

Par une dépêche suivie d'une lettre bien sympathique, M. Brunot, président d'honneur, déclare accepter la date du 12 mars ; il viendra présider notre Assemblée générale.

M. Brunot, félicite en même temps, M. Koenig de sa nomination par les Sociétés de gymnastique de Lyon, dans la réunion du 24 janvier, au double poste de secrétaire général du Comité de permanence de l'*Union des Sociétés de gymnastique de France*, et de secrétaire général du Comité d'organisation de la XX^e fête fédérale française à Lyon (13-14 mai 1894).

M. Sanaoze profite de cette circonstance pour adresser au secrétaire général ses félicitations personnelles, auxquelles, il joint celles du Comité tout entier, avec l'assentiment unanime.

M. Fatio, le nouveau président de la *Bourgeoise* de Lausanne, informe l'*Union patriotique* qu'une invitation cordiale lui sera prochainement faite d'assister à la Fête cantonale vaudoise de gymnastique qui aura lieu les 12 et 13 août 1893 ; pareille invitation sera adressée aux Sociétés de gymnastique de notre ville.

M. Camille Roy fait part au Comité de la poésie « A la France » composée par lui, et dite au Bal militaire du 11 février ; cette œuvre figure au présent bulletin.

M. N. Nancy remercie le Comité pour la lettre et le diplôme qui lui ont été remis, en souvenir de son obligeance à l'égard de notre œuvre.

ADHÉSIONS.

L'*Association générale des Etudiants des Facultés de l'Etat* donne son adhésion par la lettre suivante de son président, M. Fernand David.

Lyon, le 29 janvier 1893.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

« J'ai l'honneur de vous annoncer que, dans une séance récente, le Comité a décidé d'agréger l'*Association générale des Etudiants* à l'*Union patriotique du Rhône*.

« Je viens donc vous prier, Monsieur le Président, de vouloir bien nous considérer comme membre de votre Société. Je me propose d'ailleurs de resserrer plus

intimement, plus tard, les liens qui nous unissent les uns aux autres.

« Veuillez agréer, etc.

Le président de l'Association Générale,
Fernand DAVID.

Parmi les adhésions personnelles, à citer : M. le commandant Parmentier, officier de la Légion d'honneur, directeur des contributions directes, MM. Charron, Olivier, Bernaix, Matrot, Nublât, etc.

Abonnements au bulletin : MM. Badoud et Louis Mégroz.

Sur la proposition de M. Sanaoze, une médaille de bronze et un diplôme sont décernés, pour propagande, à M. Védrenne; notification de cette décision lui sera faite par lettre.

DEMANDES DE PRIX

Avis favorable est donné aux demandes des *Eclaireurs de l'Est*, des *Tireurs du Rhône* et de l'*Étendard*.

LA XX^e FÊTE FÉDÉRALE FRANÇAISE

Lecture est faite par M. le président d'une lettre reçue par lui et ainsi conçue :

Lyon, le 17 février 1893.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

« Les dix-sept Sociétés de gymnastique de Lyon, affiliées à l'*Union des Sociétés de gymnastique de France*, se proposent d'organiser pour 1894 la XX^e Fête fédérale française.

« Au moment où ces Sociétés s'adressent aux Conseils élus de la ville et du département pour en obtenir un appui effectif, elles viennent également faire appel à l'*Union patriotique du Rhône*, si dévouée et si sympathique à leur cause.

« Vous connaissez trop le caractère imposant de la Fête projetée et celui de l'Association au nom de laquelle elle doit être organisée, pour que nous ayons à insister sur la nécessité de lui donner à Lyon un éclat exceptionnel.

« Afin d'accroître les moyens dont vous pourriez disposer en leur faveur, les Sociétés organisatrices sont décidées à renoncer, pour l'exercice 1893-1894, aux prix de valeur ou aux subventions que l'*Union patriotique* met si gracieusement, chaque année, à leur disposition et consentiraient de grand cœur à les voir remplacer par des volumes ou des diplômes.

« En même temps les Sociétés organisatrices vous prient, Monsieur le Président, de vouloir bien le jour de l'Assemblée générale du 12 mars prochain, faire connaître leur projet aux adhérents de l'*Union patriotique* et adresser à leur générosité un appel chaleureux, lorsque le moment sera venu.

« Veuillez agréer, à l'avance, Monsieur le Président, l'expression de notre vive gratitude et le respectueux hommage de nos sentiments dévoués.

« *Les Sociétés organisatrices* ».

A l'unanimité, et après délibération, le Comité de l'*Union patriotique du Rhône* décide que notre Association s'associera aux efforts des organisateurs par une importante subvention dont le chiffre sera annoncé en Assemblée générale, le 12 mars prochain.

RÉVISION DE L'ARTICLE 13 DES STATUTS.

Le Comité décide ensuite de proposer à l'Assemblée générale du 12 mars, la révision de l'article 13 des statuts, relatif au fonds de réserve.

La réserve annuelle serait réduite de 20 0/0 à 5 0/0.

TOMBOLA

Le placement des séries de la tombola est à peu près achevé; d'autre part, le concours des artistes est assuré dans la plus large mesure.

Des demandes de lots ont été adressés à M. le Président de la République, à M. le Ministre de l'Instruc-

tion publique et des Beaux-Arts, aux sénateurs et députés du Rhône.

Ainsi qu'il a été dit, le tirage de la tombola est fixé au dimanche 28 mai, à 2 heures du soir, au Palais du Commerce.

Après le tirage de la tombola, il sera procédé à la remise des prix du Concours de poésie.

MONUMENT ANSTETT

M. Koenig fait part au Comité de son entretien avec M. Roux, l'architecte de talent qui a bien voulu offrir son gracieux concours.

Le secrétaire général présente, pour le monument Anstett, un projet décoratif qui reçoit l'approbation entière du Comité.

Le monument porterait les armes de Metz et de Strasbourg, unies par une chaîne et traversées par une palme, rappelant ainsi à la fois l'esclavage et la fidélité de nos malheureuses provinces.

Au-dessus de ces armes, on lirait : Alsace-Lorraine; au dessous : Souvenons-nous; puis un passage de la déclaration des Députés Alsaciens-Lorrains, Bordeaux 4^{er} mars 1871 : « *La revendication de nos droits reste à jamais ouverte à tous et à chacun.* »

Une autre face serait consacrée aux titres du défunt et rappellerait l'inauguration du monument.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le Comité reçoit ensuite communication du programme de l'Assemblée générale.

Ce programme comprend :

1^o Défilé des Sociétés de gymnastique auquel se joindra l'*Association des Étudiants des Facultés* avec son drapeau;

2^o Fête gymnique, de 1 heure et demie à 3 heures;

3^o Assemblée générale à 3 heures;

4^o Poésie de M. Camille Roy, pour l'audition de laquelle les drapeaux des Sociétés de gymnastique et les gymnastes travailleurs seront massés dans l'arène;

5^o Réception;

6^o Banquet.

M. Chambard-Hénon annonce que MM. Fontaine, Bourgeois, Hannequin et Legouis, professeurs à la Faculté des Lettres, sont inscrits au banquet.

Les derniers détails d'organisation de l'Assemblée générale seront complètement arrêtés dans la réunion spéciale du mardi 7 mars, au cours de laquelle aura lieu également la désignation des commissaires.

La séance est levée à 10 h. 50.

POUR LA PATRIE !

L'*Union patriotique* de l'Ain publie, dans son dernier numéro, un bulletin consacré tout entier à l'œuvre du *Monument des Enfants de l'Ain*, morts pendant la campagne de 1870-71. C'est le résultat de trois années de travail et de persévérance. Ceux qui ont pris cette initiative ne se sont ni lassés, ni découragés, et il faut leur savoir gré d'avoir, pour une si noble cause, secoué la torpeur qui pèse sur nos générations oubliées. Ils ont eu un grand mérite à réussir — l'insuccès leur eût été reproché comme une faute, et le rappel constant d'un devoir sonne si mal aux oreilles de ceux qui ont arrangé, sous leurs têtes, le moelleux oreiller du scepticisme et de l'indifférence, cet oreiller si facile et si tentateur sur lequel la belle tête de notre vieux Montaigne a laissé sa trace.

— Y penser toujours et n'en parler jamais! cette phrase tombée des lèvres de Gambetta, à propos de l'Alsace et de la Lorraine, a trop souvent été recueillie pour une mauvaise interprétation.

Certes, il n'est pas de charlatan plus hideux que celui qui accroche, à l'enseigne de sa boutique, les clous qui servent à crucifier la patrie! Mais le silence

après la défaite, les pas incertains, le doigt sur les lèvres et les yeux inquiets, comme dans la chambre où l'on garde un mort, cela, c'est de la faiblesse indigne, c'est presque de la trahison, car c'est de la soumission trop passive à l'ordre impérieux du vainqueur.

Non, non, j'aime mieux le serment d'Annibal enfant ! J'aime mieux la grande veuve romaine gardant le linge ensanglanté de son mari mort, pour aviver toujours dans le cœur de ses enfants la haine des assassins et le désir de la vengeance.

Nous n'avons pas été vaincus, nous avons été livrés. Avec les actes isolés d'un héroïsme impuissant, avec les luttes suprêmes de la Défense nationale, on ferait un livre d'or du courage.

Non, les défenseurs de Châteaudun, les défenseurs de Paris assiégé, non, les soldats de Gravelotte, les cuirassiers de Reichshoffen, les turcos de Wissembourg n'ont pas laissé tomber dans la défaite, ni déchirer le drapeau de nos gloires !

Il faut en parler, au contraire, il faut dire aux enfants de nos écoles que leurs aînés ont été trahis par la fortune, mais qu'il n'avaient pas mérité cette monstrueuse injustice ; il faut leur dire qu'ils ont fait leur devoir, et, qu'en ouvrant l'histoire de cette guerre fatale, ils y trouveront, comme dans le couplet de la *Marseillaise*, la trace de leurs vertus et qu'ils devront les venger ou mourir comme ils sont morts !

Les Allemands ont peuplé de cimetières toute la région qui va de la Bourgogne au fleuve du Rhin ! Les paysans de l'Alsace, qui labourent leurs champs, ont souvent retourné, avec une motte de terre, un bout d'étoffe, un débris de pantalon rouge qu'ils ont conservé comme une relique. Bien souvent, dans le vent, qui passe, ils entendent, rêveurs, comme un bruit de triomphe : c'est la trompette des cuirassiers qui sonne à Lunéville le boute-selle, ou la fanfare des chasseurs bleus de Pont-à-Mousson, c'est un clairon d'infanterie, ou c'est le roulement du tambour.

Oublier les morts, dire de se taire à la mémoire consolante de ceux qui furent des héros, mais c'est outrager l'éternel espoir de ces annexés par la force, qui se considèrent comme des prisonniers de guerre et qui attendent l'heure de s'évader, l'heure de la délivrance !

Donc, dans tous les cantons du département de l'Ain une plaque rappellera les noms de ceux qui sont tombés — ce sera le *sta viator* des Romains si fidèles et si respectueux de ceux qui avaient donné leur vie au pays.

Le voyageur s'arrêtera et lira les noms, et ce sera comme si, devant ses yeux, le linceul se soulevait pour montrer les cadavres, qui se relèveront le jour où les cavaliers français traverseront à la nage les eaux vertes du Rhin...

Les jeunes gens de Bourg et du département, qui ont apporté leur concours à cette généreuse initiative, ont donné un exemple qui mérite d'être encouragé et d'être suivi.

Partout où il y a des opprimés, leur espérance reste entière tant que la France est debout. La France vaincue, c'est l'avenir qui se voile, c'est la cause de l'humanité qui succombe avec elle.

Ce n'est pas seulement son honneur qui est compromis, c'est sa grande et sainte mission qui recule au lieu d'avancer. Aux vieilles époques de foi et de monarchie, on disait déjà : *Gesta Dei per Francos*, l'œuvre de Dieu accomplie par les Francs ! Depuis la Révolution, qui a promené la liberté et la justice dans le monde, les Français sont les soldats du progrès et ce sont eux qui marchent les premiers sur cette route de l'avenir, qui mène à la conquête de l'idéal social.

Les autres départements imiteront bientôt le département de l'Ain. Nous aurons l'honneur d'avoir entrepris cette belle œuvre de suprême hommage... Ces fortes pensées préparent pour l'action décisive. Les frissons sacrés, que porte en lui le drapeau qui passe, s'échappent de ses plis pour aller droit aux cœurs qu'ils exaltent. La France se retrouve, les dévoue-

ments accourent, les serments de fidélité jaillissent spontanés du cœur aux lèvres, un souffle de fraternité apaise les querelles, les séparations qui classent les partis disparaissent, l'enthousiasme gonfle les poitrines et fait briller les yeux, l'amour sacré du pays peut, seul, faire des miracles ! non, l'étendard n'est pas brisé, la gloire reste pure,

Reine du monde, ô France, ô ma patrie !
Relève enfin ton front cicatrisé !

(Le Courrier de l'Ain) F. A.

VINS DE CHAMPAGNE

Maison RUINART Père et Fils, de RHEIMS

(Fondée en 1729)

✦ **J. BOURDON** ✦

AGENT GÉNÉRAL POUR LA RÉGION :

6, Place Kléber, 6
LYON

CABINET DENTAIRE

CROUZET, DENTISTE

21, place de la Croix-Rousse, LYON

Cautérisation des CARIÉS DENTAIREs évitant toutes EXTRACTIONS
Spécialité de POSE DE DENTS sans Crochets ni EXTRACTION DE RACINES

TOUTES LES PIÈCES SORTANT DE LA MAISON SONT GARANTIES 10 ANS SUR FACTURE

Consultation de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h.

ENTREPRISE GÉNÉRALE DES FÊTES ET CONCOURS

G. DARTIES

LYON — Rue St-Pierre-de-Vaise, 70 — LYON

Installations pour Concours agricoles, hippiques, de Musique, de Gymnastique, de tir, etc. ; — Expositions d'horticulture, Comices agricoles : — Carrousels, Régates, Feux d'artifices, Mâts vénitiens, Trophées de drapeaux : Tourniquets-compteurs, etc.

ARMES

V. VERNEY-CARRON & Cie

8, Rue des Archers, LYON

SPÉCIALITÉ D'ARMES DE GUERRE, CHASSE
ET TIR DE PRÉCISION
FOURNISSEURS DES SOCIÉTÉS DE



Articles de Chasse

Le Gérant : FÉLIX SANAÖZE.